

Arrêté du 5 novembre 2002 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du ministère de l'écologie et du développement durable

NOR : *DEVG0320140A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 1993 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;

Vu les propositions des organisations syndicales ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2002 modifié portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour la réunion du comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du 5 novembre 2002, l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 avril 2002 susvisé, est modifié comme suit :

Membre titulaire

Mme Toussaint (Frédérique), en remplacement de M. Michel (Jean-Marc).

Membre suppléant

Mme Naneix (Catherine), en remplacement de Mme Arnold (Elisabeth).

Article 2

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 5 novembre 2002.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'administration,
des finances et des affaires
internationales,*
T. Wahl